

Assurance vie & invalidité de longue durée - Contrat 9600

Contrat 9600 / Tarification au 1^{er} juillet 2012

Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) / Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) /
Association des chirurgiens-dentistes du Québec (ACDQ) / Association des optométristes du Québec (AOQ)

Type d'assurance	Prime requise	Prime de l'an passé	Évolution des taux
Régime obligatoire Assurance vie / (taux en % du traitement)	0,395 %	0,359 %	+ 10 %
Régime optionnel Assurance vie additionnelle	Maintien taux	N/A	N/A
Régime optionnel Assurance vie des personnes à charge			
■ Adhérent homme	2,26 \$	1,98 \$	+ 14,1 %
■ Adhérent femme	3,90 \$	3,68 \$	+ 6 %
Régime obligatoire Assurance invalidité longue durée (taux en % du traitement)	4,090 %	3,687 %	+ 10.9 %

Source : Le bulletin de l'AMCLSCQ, volume 37, numéro 2, août 2012